



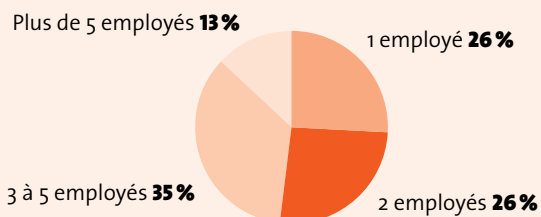
AGRICARRIÈRES a mené une étude en 2017 auprès de 161 entreprises : 59 entreprises de grandes cultures, 31 entreprises de pommes de terre, 54 entreprises maraîchères, 17 entreprises de bovins de boucherie.¹

QUI ENGAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ?²

La superficie moyenne varie selon les secteurs de production : **659 ha** de grandes cultures, **366 ha** de pommes de terre et **130 ha** de cultures maraîchères. Les entreprises de bovins de boucherie produisent en moyenne **2 162 bouvillons** par année

3,5 opérateurs de machinerie sans lien familial à temps plein

RÉPARTITION DES FERMES SELON LE NOMBRE D'EMPLOYÉS



SAVIEZ-VOUS QUE...?

Les entreprises qui embauchent de la **main-d'œuvre non familiale** pour occuper un **poste d'opérateur** de machinerie sont de **toute taille**

AJUSTEMENT DES SALAIRES³

SALAIRE HORAIRE DES OPÉRATEURS DE MACHINERIE



- Une augmentation salariale de 4,7 % est prévue pour la prochaine année

Avez-vous pensé à offrir des **salaires plus concurrentiels** pour garder vos employés ?

QUEL EST LE PROFIL DE CETTE MAIN-D'ŒUVRE ?

On retrouve sur les fermes :
Des entreprises qui embauchent un **opérateur de machinerie** en ressource partagée avec d'autres entreprises. Cette situation est principalement une réalité dans la **production de grandes cultures** **16 %**

Des travailleurs qui sont embauchés pour un **poste d'opérateur de machinerie moins de 12 mois par année** et qui occupent un autre emploi en dehors de la plage d'embauche saisonnière **29 %**

Cette réalité varie selon les secteurs de production, allant de moins de **20 %** dans la production maraîchère à environ **45 %** dans la production de grandes cultures

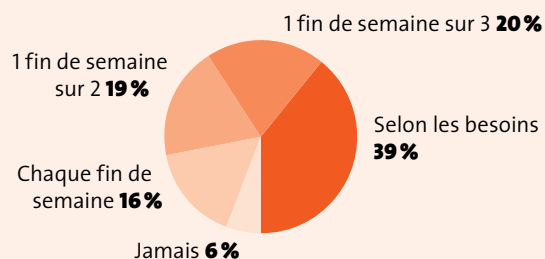
SAVIEZ-VOUS QUE...?

En moyenne, les **opérateurs** de machinerie agricole **travaillent** durant **9,2 mois** par année

HORAIRES DE TRAVAIL

- L'opérateur de machinerie travaille entre 30 et 54 heures par semaine (41,7 h par semaine en moyenne)
- Les opérateurs de machinerie ont à composer avec un travail de fin de semaine selon les réalités de production

TRAVAIL DURANT LA FIN DE SEMAINE (% DES OPÉRATEURS)



Avez-vous pensé à aménager des **horaires de travail plus flexibles et moins chargés** afin de retenir vos employés ?

VACANCES ET JOURS FÉRIÉS

- Les opérateurs de machinerie ont droit à des vacances et des jours fériés en conformité avec les normes du travail
- Le travail durant les jours fériés est une réalité pour près de 70 % des opérateurs de machinerie

PART DES EMPLOYÉS QUI PLANIFIENT 3 SEMAINES DE VACANCES ANNUELLES

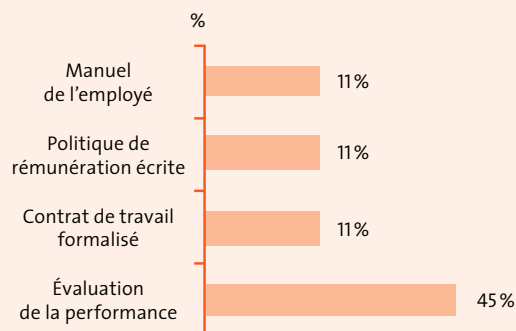
Opérateur

24 %

Les vacances et les congés font partie des **bonnes pratiques de reconnaissance** et favorisent la rétention des employés

UNE PROGRESSION DES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

EN 2017, CERTAINES ENTREPRISES DISPOSENT D'OUTILS EN GRH



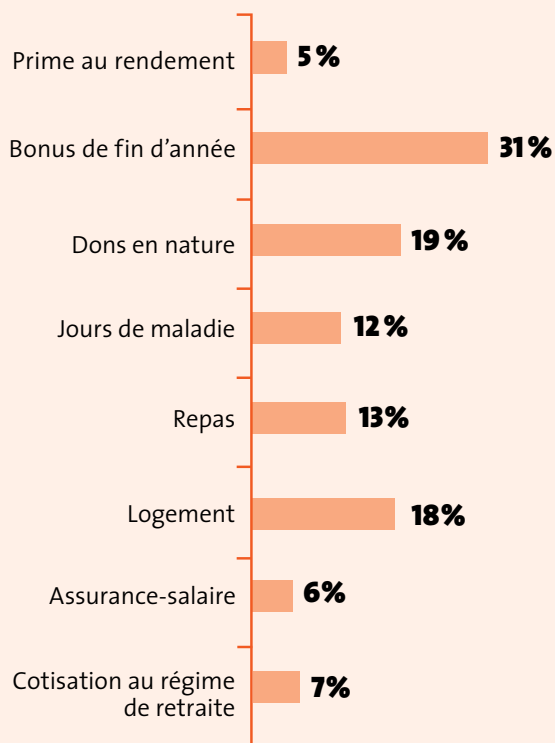
- Une entreprise sur cinq consultée connaît le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)
- 80% des entreprises emploient de la main-d'œuvre non familiale depuis plus de 5 ans

Et vous, comment vous **démarquez-vous** dans vos pratiques de GRH ?

Pour consulter ou télécharger l'*Étude sur les conditions de travail édition 2017*, visitez le site agricarrieres.qc.ca sous l'onglet *Publications*

DIFFÉRENTES FAÇONS DE RÉMUNÉRER LE TRAVAIL, EN PLUS DU SALAIRE

DES ENTREPRISES QUI OFFRENT DES PRIMES ET DES AVANTAGES À LEURS EMPLOYÉS



Une de ces **idées** pourrait-elle s'implanter au sein de votre entreprise ?

DES RESSOURCES POUR VOUS APPUYER

Pour toute information portant sur l'emploi, la main-d'œuvre, la gestion des ressources humaines et la formation dans le secteur de la production agricole, consultez le site agricarrieres.qc.ca

De plus, les Centres d'emploi agricole (CEA) sont des partenaires d'AGRICarrières dans les actions visant à appuyer les entreprises agricoles dans leur recrutement et leurs bonnes pratiques de GRH. Communiquez avec le CEA de votre région ou consultez la section « employeurs agricoles » du site web emploiagricole.com

UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Centres d'emploi agricole
L'Union des producteurs agricoles

1. Source : Groupe AGÉCO pour AGRICarrières, Étude sur les conditions de travail édition 2017.
2. Un employé à temps plein est une personne sans lien familial avec le propriétaire de la ferme, à qui le producteur agricole verse un salaire, qui travaille au moins 30 heures par semaine, pendant au moins 40 semaines par année.
3. Moyenne et étendue 2^e et 3^e quartiles.



Avec l'aide financière :

Commission des partenaires du marché du travail

